

POLITIQUE DE PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES

Décembre 2022



I. Description des principales incidences négatives

Tout type d'activité économique a le potentiel d'avoir un impact sur divers indicateurs de durabilité, à la fois positif et négatif. Les principales incidences négatives, dites « PAI », sont un moyen de mesurer l'impact négatif des émetteurs sur les facteurs de durabilité. Il s'agit d'indicateurs quantitatifs ou qualitatifs, principalement sur des considérations environnementales sans omettre l'aspect social.

L'Union européenne a ainsi défini une liste d'indicateurs précis, permettant de mesurer les incidences négatives que les investissements d'une société peuvent avoir sur l'environnement et la société en général. Parmi ces indicateurs, une partie d'entre eux fait l'objet d'une publication annuelle obligatoire au niveau de la société de gestion. Il s'agit des indicateurs suivants :

Emissions de gaz à effet de serre (GES)	1. Emissions de GES a. Emissions de GES de niveau 1 b. Emissions de GES de niveau 2 c. Emissions de GES de niveau 3 d. Emissions totales de GES
	2. Empreinte carbone
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
	5. Part de consommation et de production d'énergie non-renouvelable
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
Eau	8. Rejets dans l'eau
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
Question sociales et relatives aux employés	10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des multinationales
	11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance
	14. Exposition à des armes controversées

Des indicateurs PAI sont également fournis pour les émetteurs souverains :

Environnement (souverain)	1. Intensité de GES des pays d'investissement
Social (souverain)	2. Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.

De plus, PRO BTP FINANCE a également choisi de couvrir les trois indicateurs optionnels suivants :

Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone
Eau, déchets et autres matières	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau
Questions sociales et de personnel	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs

Ces indicateurs sont tirés de l'annexe 1 Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission, accessible ici : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32022R1288>.

PRO BTP FINANCE cherche à minimiser le risque lié à l'impact négatif potentiel de ses investissements sur le développement durable de plusieurs manières, notamment au travers de politiques d'exclusion, d'intégration ESG¹ et d'engagement. En outre, PRO BTP FINANCE surveille et évalue une série d'indicateurs PAI.

II. Hiérarchisation des principales incidences négatives

Parmi les objectifs de développement durable (ODD) proposés par les Nations unies, PRO BTP FINANCE en a retenu sept parmi les plus pertinents au regard de son activité et des valeurs qu'elle porte en cohérence avec sa démarche de responsabilité sociétale. Ces sept objectifs, que vous pouvez retrouver dans notre Charte ISR disponible sur notre site web, ont servi de base pour la hiérarchisation des principales incidences négatives.

Ainsi, PRO BTP FINANCE a identifié les PAI suivants comme étant central dans ses pratiques de gestion : les émissions de GES, l'intensité des émissions de GES des entreprises investies, l'intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, l'exposition aux armes controversées et la mixité au sein des organes de gouvernance.

III. Description des actions mise en place pour minimiser les principales incidences négatives

PRO BTP FINANCE a mis en place plusieurs politiques, accessible sur notre site internet, pour limiter les incidences négatives :

- Une politique d'exclusion sectorielle pour exclure les activités les plus préjudiciables pour l'environnement et la société, comme le tabac, l'alcool, le charbon et les hydrocarbures non-conventionnels ;
- Une politique d'exclusion normative portant sur les armes controversées, les juridictions à haut risque et/ou non coopératives en matière de LCB-FT, et les émetteurs ne respectant les principes du Global Compact de l'ONU ;
- Une procédure de gestion des controverses pour gérer les risques financiers ou réputationnels en provenance des émetteurs présentant des carences avérées sur les domaines E, S et G.

En plus de ces politiques, nous mettons à disposition des gérants toutes les données nécessaires à la prise en compte des incidences négatives. Les différents indicateurs PAI de chaque émetteur sont ainsi accessibles via une base de données propriétaire. En outre, les fonds Article 8 suivent directement des indicateurs PAI dans leur reporting mensuel. Il est alors possible de comparer les incidences négatives du portefeuille à son indice de référence, et de les prendre en compte dans les futurs investissements.

¹ Environnement, Social et Gouvernance

Enfin, les PAI peuvent être utilisés dans le cadre de notre politique d'engagement : les émetteurs présentant des PAI trop faibles seront ciblés prioritairement, et nous nous efforcerons alors d'engager le dialogue afin d'améliorer leurs pratiques.

IV. Résumé de la politique d'engagement

L'engagement avec les émetteurs investis est au cœur du processus de gestion et constitue un moyen essentiel de défense de l'intérêt à long terme de nos clients et de responsabilisation des entreprises.

L'activité d'engagement peut être réalisée par deux biais :

- Le vote en assemblée générale des sociétés dont nous détenons des actions ;
- Le dialogue avec les entreprises sur leur prise en compte des enjeux ESG.

PRO BTP FINANCE entend jouer son rôle dans l'amélioration de la gouvernance et des politiques de responsabilité sociale et environnementale des entreprises dans lesquelles elle investit les actifs qui lui sont confiés.

A travers le dialogue, nous visons à sensibiliser les sociétés aux enjeux ESG de leur secteur d'activité, à les pousser à davantage de transparence sur ces enjeux et à les inciter à adopter les meilleures pratiques de leur secteur pour une meilleure gestion de leurs risques ESG.

Le dialogue, mené par le département ISR, est exercé :

- De manière individuelle sur des enjeux ou risques ESG que nous considérons comme étant mal gérés par les entreprises présentes dans nos portefeuilles ;
- De manière collaborative aux côtés d'autres investisseurs nationaux ou internationaux.

Cet engagement est cohérent avec les Principes de l'Investissement Responsable (PRI) des Nations unies (Principe 2 : « Nous serons des actionnaires actifs et intégrerons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionariat »), dont nous sommes signataires depuis 2013.

La Politique d'engagement traite des six thèmes suivants :

- Suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise ;
- Dialogue avec les sociétés détenues ;
- Exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions ;
- Coopération avec les autres actionnaires ;
- Communication avec les parties prenantes pertinentes ;
- Prévention et gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement.

Le détail de notre politique d'engagement et le rapport correspondant sont consultables sur notre site internet.

V. Respect des Codes relatifs à un comportement responsable des entreprises et des normes internationales

PRO BTP FINANCE a adhéré, en 2013, aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

De plus, PRO BTP FINANCE est membre actif de plusieurs initiatives en faveur de la promotion de l'ISR : Forum pour l'Investissement Responsable, membre du Cercle Novethic.